



PROGRAMME DE LUTTE 2005-2008

# Contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool

/ CÔTE-D'OR /

Version abrégée





***L'ensemble des services de l'Etat est mobilisé en Côte d'Or afin de lutter contre les trafics de produits stupéfiants de toute nature, favoriser la prévention des conduites addictives, et développer l'offre de prise en charge médicale, sociale et psychologique face aux comportements addictifs qu'il s'agisse de prise de substances stupéfiantes, de consommations excessives de tabac, ou d'alcool.***

Pour mettre en œuvre cette politique, qui doit être considérée comme une politique à la fois d'ordre public et de santé publique, le plan départemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool pour la période 2005-2008 a été élaboré par les services de l'Etat, sous l'égide de la préfecture, en partenariat avec les associations et les structures professionnelles concernées.

**Ce document**, que vous pouvez retrouver dans son intégralité sur le site de la préfecture : <http://www.cote-dor.pref.gouv.fr>, rubrique « Sécurité », sous-rubrique « Sécurité Intérieure », **obéit à un triple objectif** :

- **Etre la déclinaison fidèle du plan national élaboré par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie (MILDT)** : si le plan départemental est essentiellement centré sur la prévention, il répondra également aux exigences de lutte contre les trafics, et à celles relatives à l'évolution du soin et de la réduction des risques avec la mise en place de diverses structures en la matière.
- **Etre en cohérence avec les autres plans et actions de santé publique** ou de prévention (notamment le plan régional de santé publique) qui touchent également aux conduites addictives de toutes natures et à la prise en charge des personnes dépendantes.
- **Répondre aux spécificités de la Côte d'Or** en termes de structures de populations, de comportements, et de répartition géographique.

A ce titre, si les comportements addictifs sont moins nombreux en Côte d'Or que dans d'autres départements français, la situation est très loin d'être en tous points positive et des consommations importantes d'alcool ou de certains produits stupéfiants chez une part non négligeable de la population côte d'orientée soulèvent un vrai problème sociétal.

...

...

➤ C'est pourquoi, j'ai souhaité que ce plan fasse l'objet d'une déclinaison par publics considérés comme cibles prioritaires, et non en choisissant une déclinaison par produits afin d'engager une politique globale de prévention sans se restreindre à quelques produits spécifiques.

Ces publics prioritaires sont « le milieu éducatif », « le milieu sportif », « le milieu routier », « le milieu des centres de loisirs » : ce plan départemental fixe, pour chacun d'eux, des actions spécifiques à mener sur les trois prochaines années en mettant en place des outils d'évaluation.

D'autres milieux, tels que le milieu pénitentiaire, ou les zones urbaines sensibles pourront également faire l'objet d'actions de prévention.

Enfin, il a été fait le choix, dans le cadre d'une démarche particulièrement volontariste, d'afficher **la place prépondérante laissée à l'application effective de la loi n°91-32 du 10 janvier 1991, dite LOI EVIN.**

Le respect effectif de cette loi quant à la consommation de tabac dans les lieux à usage collectif est ainsi posé comme préalable à tout soutien financier de la part de l'Etat en matière de politique de prévention.

Ce document vous permettra de prendre connaissance des principales dispositions du plan départemental pluriannuel et d'avoir les coordonnées de ses principaux acteurs.

Parce que la réussite ne peut être que collective, et parce que l'enjeu de la lutte contre les conduites addictives est un enjeu majeur pour le département de la Côte d'Or, je vous invite à faire vôtre ce plan et à participer pleinement à sa mise en œuvre.

**Paul RONCIERE**

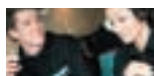
Préfet de la Région de Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or

## Introduction de Paul RONCIÈRE

3/4

Préfet de la Région de Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or

## Programme de lutte contre les drogues illicites :



■ dans le milieu éducatif

6/7



■ dans le milieu sportif

8/9



■ dans le milieu des centres de loisirs

10/11



■ dans le milieu routier

12/13

## Informations utiles

■ Pour en savoir plus

14

■ Coordonnées des associations  
et structures partenaires

14/15

## — LES CONSTATS QUI FONDENT L'ACTION DU PLAN —



Les enquêtes régionales menées ces dernières années auprès des populations jeunes issues de la tranche d'âge 12-18 ans, ont mis en évidence **l'existence de consommations importantes de tabac, alcool et cannabis** : à 17 ans, le tabagisme quotidien concerne 37 % des jeunes, l'usage régulier d'alcool 12 %, l'usage régulier de cannabis 11 % (ESCAPAD 2002-2003).

Par ailleurs, la Côte d'Or est un département qui accueille près de 100 000 élèves de la maternelle à la terminale, sans compter les jeunes scolarisés dans l'enseignement agricole, dans les centres de formation, ou dans les cycles supérieurs (écoles, université...).

Enfin, le constat fait à la fois par les représentants de l'éducation nationale et par les acteurs de terrain de la prévention a mis en évidence une large incohérence et une méthodologie trop approximative des interventions scolaires. Elles nuisent à la politique de prévention menée, tandis qu'à l'opposé, plusieurs établissements n'ont bénéficié d'aucune intervention de prévention.

➡ **C'est pourquoi, afin de répondre à une demande croissante des établissements, dans un souci d'efficacité et de cohérence de la politique de prévention,** le nouveau plan départemental met l'accent sur les aspects méthodologiques de l'intervention en milieu scolaire, en favorisant par ailleurs la mise en œuvre de la loi EVIN sur l'usage du tabac dans les lieux à usage collectif. Il fait également porter l'effort sur la notion de rappel à la loi en matière de consommation et de détention de produits stupéfiants. ■

## — LES OBJECTIFS POURSUIVIS —

Afin de mettre en place une prévention coordonnée, cohérente et graduée en fonction des situations rencontrées, il a été décidé **la rédaction et l'utilisation d'un vade-mecum de l'action de prévention des conduites addictives dans les établissements scolaires.**

En s'appuyant sur les documents existants (tels que les guides d'intervention déjà

proposés), et en mettant au point plusieurs outils nouveaux (carnet de bord, référentiel de réflexion et d'action, ou encore plaquettes d'information sur le rôle de chaque intervenant), les acteurs du plan souhaitent assurer une meilleure cohérence des actions de prévention menées dans les structures scolaires.

De plus, pour assurer une cohérence entre ces actions et la démarche menée par les

établissements scolaires en matière de **respect des dispositions de la loi EVIN**, il est décidé que le préalable à toute intervention sur la question des conduites addictives sera l'application effective des dispositions légales précitées.

Toutefois, afin de ne pas pénaliser les établissements qui souhaiteraient se lancer dans une dynamique «d'établissement sans tabac» ou qui auraient pris du retard en la matière, un soutien méthodologique et une information sur la mise en œuvre de la loi EVIN pourront être apportés aux responsables de la structure éducative par des professionnels de la prévention.

➔ Enfin, parce qu'une politique de prévention n'est cohérente que si elle est globale, et que l'un des aspects de la politique de prévention passe par la notion de rappel à la loi, sous l'autorité du procureur de la République, et en concertation avec les chefs d'établissements, **des actions de contrôles diligentées par les services de police et de gendarmerie au sein d'établissements scolaires seront favorisées** dans le cadre de la lutte contre les consommations et les trafics de produits stupéfiants ■



#### — LE CALENDRIER —

- ➔ Elaboration des outils d'intervention en 2005
- ➔ Diffusion de ces outils auprès des établissements dans le courant du premier trimestre 2006
- ➔ Mise en œuvre effective des principes de méthodologie pour les actions menées courant 2006 et 2007
- ➔ Evaluation des procédures mises en œuvre et des actions afférentes en 2008

*Les autres actions, et notamment la réalisation de contrôles au sein des établissements scolaires (afin de lutter contre les usages et les trafics de produits stupéfiants) se mettront en place tout au long de la durée du plan ■*



## — LES CONSTATS QUI FONDENT L'ACTION DU PLAN —



### **absence d'information quasi totale sur le dopage.**

Enfin, la Côte d'Or dispose de pôles d'excellence sportifs qui forment des sportifs professionnels ou des professionnels du sport au sens large (16 pôles de haut niveau du CREPS de Dijon, CFA du sport, UFR-STAPS de l'Université de Bourgogne).

Le département de la Côte d'Or compte de multiples structures sportives qui connaissent des situations variées en matière de conduites addictives.

De nombreux clubs sportifs accueillent de jeunes enfants dans une dynamique de loisirs, et les constats effectués laissent penser que **ces sportifs amateurs sont sensibles à des actions d'éducation pour la santé.**

Toutefois, certaines situations liées à des **consommations excessives d'alcool dans le cadre des « 3<sup>e</sup> mi-temps »**, notamment chez les jeunes, ou aux buvettes de manifestations sportives, **sont inquiétantes.**

Par ailleurs, la pratique du sport est inscrite dans le cadre éducatif comme un élément à part entière dispensé par les structures scolaires **mais il a été constaté une**

Là encore, ni ces publics, ni leur encadrement ne reçoivent de formation et d'information particulière dans le domaine du dopage, sujet qui a peu fait l'objet d'étude en Bourgogne, malgré la mise en place en 2004 de la commission régionale de prévention et de lutte contre les trafics de produits dopants.



☒ **C'est pourquoi, il est apparu essentiel de pouvoir informer et sensibiliser les milieux sportifs** afin d'éviter une recherche de résultat sportif au détriment de la santé individuelle. ■

## — LES OBJECTIFS POURSUIVIS —

Aussi, a-t-il été décidé de renforcer ou de créer des outils permettant la mise en place d'une **véritable politique globale d'information et de lutte contre le dopage.**

Certains outils de prévention, tels que des référentiels de bonnes pratiques, des jeux créés en Côte d'Or et validés au niveau national (« trivial prévention dopage » dont la

nouvelle version sera disponible début 2006), et des rapports recensant et évaluant les actions déjà engagées aideront à la mise en œuvre de cette politique qui a vocation à s'orienter en direction des sportifs, mais également de l'encadrement technique et médical.

Le déficit d'information devra être comblé par le développement de la **formation des médecins du sport sur la thématique de l'addiction**, tandis que le partenariat des pharmaciens sera activement recherché dans le cadre de la mise en place d'un observatoire du dopage.

Une équipe pluridisciplinaire d'intervention sur le thème du dopage sera constituée afin de développer les actions d'information sur ce thème.

En outre, des actions de sensibilisation sur les conséquences du dopage seront mises en œuvre en direction des sportifs, notamment ceux de haut niveau.

➤ Enfin, les acteurs du plan, chacun dans leur champ de compétence, s'efforceront de **développer une politique de contrôle à l'occasion de diverses manifestations sportives**, qu'il s'agisse de compétitions professionnelles ou non. ■



## — LE CALENDRIER —

→ L'ensemble des actions a vocation à se mettre en œuvre à partir de 2006 et tout au long du plan. ■



## — LES CONSTATS QUI FONDENT L'ACTION DU PLAN —



Le département de Côte-d'Or, par sa situation géographique, et la multiplicité de ses atouts touristiques et culturels, est un département important de passage et de villégiature.

En 2004, les services de la direction régionale de la jeunesse et des sports ont reçu, pour la Côte d'Or, près de **450 déclarations de**

**séjours en centres de loisirs ou en centres de vacances accueillant des mineurs.**

En outre, la Bourgogne est dotée de près de 20 structures chargées de former le personnel encadrant de tels centres.

Enfin, il a été constaté une forte demande de la part de ces organismes, tant en ce qui concerne les dispositions légales en matière de conduites addictives que les conséquences sociales et sanitaires de la prise de substances (alcool, tabac et drogues).

➔ Il importe que les personnels chargés de ces structures puissent **faire face aux éventuels cas de conduites addictives** ou à risque susceptibles de se présenter. ■

## — LES OBJECTIFS POURSUIVIS —

**Face à cette demande, deux objectifs ont été arrêtés :**

□ Il s'agira d'une part **de donner aux personnes encadrant des structures de loisirs les outils leur permettant de connaître les substances et leurs conséquences**, ainsi que le cadre légal et réglementaire pour mieux l'appliquer (notamment en matière d'application de la loi dite EVIN), et pour faire face à des situations individuelles de conduites addictives de la part de mineurs accueillis dans ces centres.

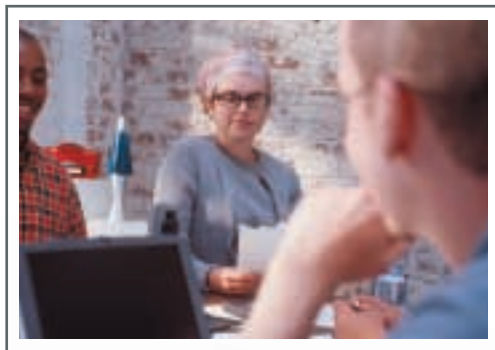
Plusieurs opportunités existent déjà pour répondre à cet objectif telles que la réunion annuelle des organismes de centres de

vacances ou l'instance régionale de concertation.

Cette démarche participative tendant à intégrer pleinement les organismes de loisirs à l'action de prévention des conduites addictives sera développée et amplifiée, notamment dans le cadre de la formation au Bafa et au Bafd.

□ Il s'agira d'autre part de **mettre en place un réseau de référents en addiction dans le milieu de l'animation**, afin de s'assurer que, par leur comportement, les animateurs véhiculent une image exemplaire et de référence pour les mineurs dans le domaine des addictions.

➔ Dans ce cadre, une démarche expérimentale, en concertation avec les services de l'Etat concernés, et en partenariat avec un organisme formateur et employeur d'animateurs, visera à l'élaboration d'un outil d'aide à l'embauche dans le domaine de l'animation en intégrant la dimension des conduites addictives. ■



## — LE CALENDRIER —

S'agissant du premier objectif, le calendrier arrêté est le suivant :

### → 2005-2006

Recensement de l'existant et mise en place des instances de concertation

### → 2006-2007

Elaboration d'outils dans le domaine de la formation BAFA et BAFD

### → 2007-2008

Mise en œuvre effective des formations

### → 2008

Evaluation des opérations

*S'agissant du second objectif, dans la mesure où il s'agira d'une démarche expérimentale, celle-ci a vocation à se développer tout au long du plan. ■*



## — LES CONSTATS QUI FONDENT L'ACTION DU PLAN —



**La lutte contre l'insécurité routière est une priorité de l'action gouvernementale** depuis 2002, et la mise en œuvre d'une politique volontariste tant en matière de prévention que de répression **a permis de sauver plusieurs centaines de vies**, et d'éviter plusieurs milliers d'accidents.

En Côte d'Or, pour 2004, avec 47 morts et 175 blessés graves, le nombre de tués a diminué de 33% et celui des blessés graves de 8% par rapport à 2003.

## — LES OBJECTIFS POURSUIVIS —

Face à cette situation, les objectifs suivis seront **la sensibilisation des publics, et l'information des structures professionnelles de la route**.

S'agissant de la sensibilisation des publics, au-delà de ce qui pourra être réalisé en direction des plus jeunes en partenariat avec l'éducation nationale dans le cadre du passage de l'attestation de sécurité routière

Il n'en demeure pas moins que les deux facteurs principaux de l'accidentologie en France, mais également en Côte d'Or, sont la vitesse et l'alcool, et les contrôles réalisés (sur 109 245 dépistages d'alcoolémie en 2004, 1 261 se sont révélés positifs) montrent qu'il convient encore de faire évoluer les comportements.

➔ Aussi, en cohérence avec les actions de prévention mises en œuvre dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière, et avec les priorités élaborées dans le cadre du document général d'orientation 2004-2008 et du plan de contrôle routier qui fixe les perspectives de contrôles pour les services de police et de gendarmerie pour la période 2005-2007, **le plan départemental MILDT a décidé d'agir pour lutter contre les phénomènes d'alcoolisation et de prise de substances stupéfiantes lors de la conduite**, dans une démarche de santé publique. ■



en 3<sup>e</sup>, il est prévu d'accentuer les opérations de type **« celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » dans les discothèques**, en visant les populations jeunes et le public de la tranche d'âge 30-40 ans, et de promouvoir

les interventions d'associations pour faire connaître les risques liés aux consommations d'alcool et de produits stupéfiants.

Des informations sur les effets de l'alcool seront également proposées, à titre expérimental, aux commerces de ventes d'alcool à emporter sur l'agglomération dijonnaise.

S'agissant de l'information donnée au sein de structures professionnelles, l'effort portera sur les risques liés à la consommation de substances toxiques, et notamment du cannabis, en direction des auto-écoles, par le biais de brochures et d'une formation des moniteurs.

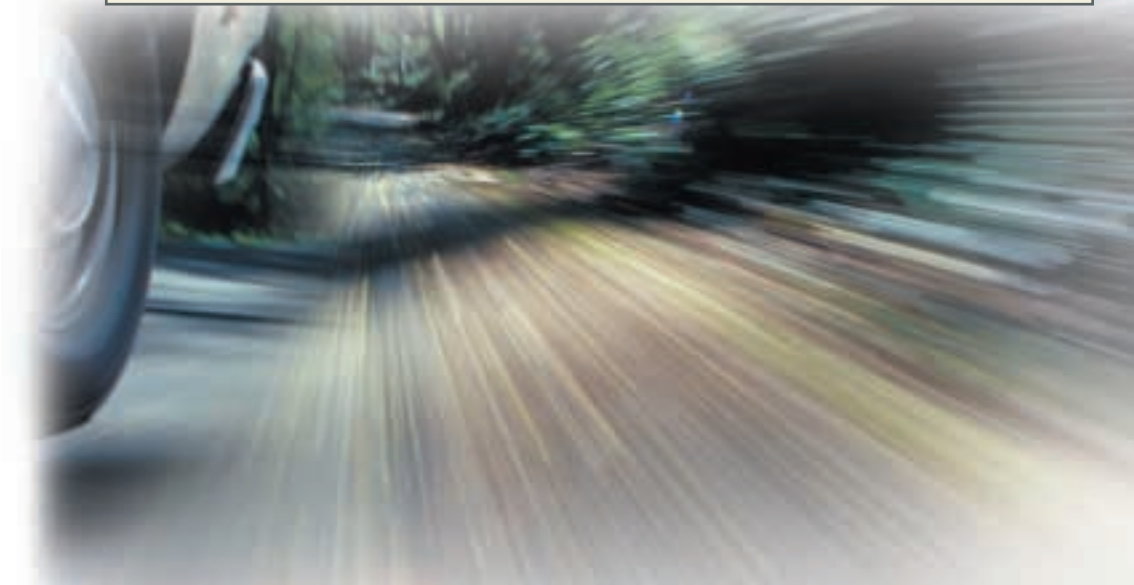
De même, des actions spécifiques d'information seront mises en œuvre en concertation avec la médecine du travail en direction des professionnels de la route.



➤ **Enfin, à titre expérimental**, les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR : bénévoles travaillant sur les questions de sécurité routière) recevront une information spécifique relative aux effets liés à l'usage de produits stupéfiants au volant. ■

## — LE CALENDRIER —

→ Ces actions ont vocation à se mettre en place tout au long de la durée de vie du plan. ■



## — POUR EN SAVOIR PLUS —

**Site de la MILDT** : <http://www.drogues.gouv.fr>

**Site de la préfecture** : <http://www.cote-dor.pref.gouv.fr>

**Site de la DRASS/DDASS** : <http://www.bourgogne.sante.gouv.fr>

**Site de l'inspection académique** : <http://webpublic.ac-dijon.fr/ia/cotedor>

**Site du CIRDD** : <http://www.cirddbourgogne.fr>

## — POUR ENTRER EN CONTACT AVEC LES ACTEURS DU PLAN —

### ■ Liste et coordonnées téléphoniques des services de l'Etat en charge du plan :

**La Préfecture** cabinet du préfet : 03.80.44.64.00

**La DDASS** inspection départementale de la santé : 03.80.40.21.21

**L'Inspection d'Académie** service de promotion de la santé : 03.80.68.13.00

**La DRDJS** médecine du sport et santé des jeunes : 03.80.68.39.00

**La Justice/Parquet** : 03.80.70.45.00

**Gendarmerie** formateur relais anti-drogues : 03.80.69.17.99

**Police** policier formateur anti-drogues : 03.80.44.55.00

### ■ Liste et coordonnées des associations et structures partenaires :

**Tabac** **CDMR 21/Consultation Tabac** - 1 rue Nicolas Berthot - 21000 DIJON  
03.80.63.68.36 - [cdmr21@libertysurf.fr](mailto:cdmr21@libertysurf.fr)

**Alcool** **Hôpital Général de Dijon** Service de psychiatrie, unité d'addictologie  
3 rue Faubourg Raines 03.80.29.37.69

**Hôpital de Beaune** Unité d'addictologie - avenue Guigone de Salins  
03.80.24.46.08

**Hôpital de Semur en Auxois** - CCAA rue des Remparts 03.80.89.65.45

**ANPAA21** - 27 rue Marceau - 21000 DIJON 03.80.73.16.46

[comite21@anpa.asso.fr](mailto:comite21@anpa.asso.fr)

**PSV alcool** - 6 rue du général Delaborde - 21000 DIJON 03.80.73.04.51  
[psv.alcool@wanadoo.fr](mailto:psv.alcool@wanadoo.fr)

**Toxicomanie** **Hôpital Général de Dijon** Unité d'addictologie - 3 rue Faubourg Raines  
03.80.29.37.69

**SEDAP** - 30 boulevard de Strasbourg - 21000 DIJON 03.80.68.27.27  
sedap@drogues-sedap.com

**GT21** - 4 rue du Pont des Tanneries - 21000 DIJON 03.80.45.80.45  
gt21@wanadoo.fr

**Service addictologie CHRU**

**La Coordination des réseaux en addiction** **CIRA 21** - RESACOR CHS La Chartreuse  
1 bd Chanoine Kir - 21000 DIJON 03.80.42.52.11  
resacor@chs-chartreuse.fr

**Adolescents** **Point Accueil et Ecoute Jeunes** - 90 rue Vannerie - 21000 DIJON  
03.80.67.60.00

#### ■ Pour entrer en contact avec les consultations cannabis en Côte d'Or :

**SEDAP** - CSST Tivoli - 17 rue du Chaignot - 21000 DIJON 03.80.30.46.16

**Hôpital Général DIJON** - 3 rue du Faubourg Raines - 21000 DIJON 03.80.29.54.41

**CCAA CHATILLON** - Hôpital rue Claude Petiet - 210402 CHATILLON/SEINE  
03.80.81.75.43

**CCAA AUXONNE** - 72 rue Antoine Masson - 21130 AUXONNE 03.80.77.16.28

**Hôpital SEMUR EN AUXOIS** - Promenade des Remparts - 21140 SEMUR EN AUXOIS  
03.80.89.65.45

#### ■ Pour entrer en contact avec les centres d'écoute nationaux confidentiels et anonymes :

« **Ecoute Alcool** » 0 811 91 30 30

« **Ecoute Cannabis** » 0 811 91 20 20

« **Drogues Info service** » 0 800 23 13 13

